

espace beauté
formation

- Styliste d'ongles
- Extensions de cils
- Maquillage permanent
- Formation hygiène salubrité
- Maquillages
- Modelages corporels

FORMATION AU METIER DE TATOUEUR

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Stagiaire : Madame/Monsieur.....

Espace Beauté Formations - Centre Aquilae – Rue de la Blancherie - 33370 ARTIGUES-près-Bordeaux
(Rocade Sortie 25)

tél. / fax **05 56 32 27 04**

email : contact@espacebeauteformation.com www.espacebeauteformation.com

Organisme de formation enregistré sous le N°72.33.08620.33 auprès du Préfet de la Région Aquitaine

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 à 6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignés :

1. L '**ESPACE BEAUTE FORMATIONS**

Centre Aquilae – Bât D - Rue de la blancherie – 33370 Artigues-près Bordeaux
immatriculé au Répertoire des Métiers sous le n°538 342 288 00015
organisme de formation enregistré sous le N°72.33.08620.33 auprès du Préfet de
la Région d'Aquitaine,

ET

Madame/ Monsieur

Adresse :

.....

.....

ci-désignée le stagiaire

est conclu un contrat de formation à titre individuel.

Article 1^{er} : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser
l'action de formation intitulée : **Formation Tatouage**

Niveaux sollicités de formation :

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

(Article L.6313 – 1 du code du travail)

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformations et
préparations à la vie professionnelle.

- L'action de formation a pour objectifs dans un 1^{er} temps, la connaissance et l'assimilation des modes opératoires de la technique de Tatouage sur peaux synthétiques et ajustements appropriés aux différents modèles présentés en fin de la semaine 3.
- Il sera délivré un certificat de *Tatouage du temps de votre formation*, Une attestation de stage est remise sur demande.
- Sa durée est fixée à **jours**, soit **heures** de formation.
- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

La nature de l'action de formation citée à l'article précédent n'exige pas de connaissances préalables.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu
 - Du...../2019 au/2019, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au centre de formation de l'Espace Beauté Formations à Artigues-près-Bx ou en immersion dans un salon de tatouage (l'adresse vous sera communiquée avant le début de la formation)
- Elle est organisée pour un effectif limité à 3 stagiaires par session.
- Conditions générales de formation :
 - Matériels et consommables nécessaires sont mis à disposition du stagiaire pour la durée du stage.
 - Les modèles sont convoqués par nos soins. Vous pouvez néanmoins apporter vos modèles. La pratique du tatouage s'effectuera sur un modèle si et seulement si le formateur valide la qualité de travail du stagiaire.
 - Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières

- Le prix de l'action de formation est fixé à € net
- Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :
 - 30% du montant de la formation soit €, accompagnant le bulletin d'inscription et le contrat de formation signé .
Le solde à l'entrée en stage le2019. Soit € en cb ou en espèce
Il possible toutefois de régler votre formation en P3f (voir condition au centre) un échelonnement sur 3 mois par carte bancaire. Un 1^{er} tier à l'entrée en stage puis le solde les mois suivants.

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au présent contrat.

Cependant, l'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties, dans un délai de 2 mois.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Si l'annulation intervient au cours de la première moitié du stage, 75% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.
- Si l'annulation intervient au cours de la deuxième moitié du stage, 100% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Seules les prestations effectivement dispensées par l'organisme de formation seront dues.

L'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties.

Article 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un litige n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le différend.

Fait, en double exemplaire, à Artigues-près-Bordeaux, le .2019

Pour le stagiaire
(nom et prénom du stagiaire)

Pour l'organisme de formation
(Nom et qualité du signataire)

Guillaume *LE CORRE*, formateur

Signature

Signature et cachet

